



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réouverture du site coco

Question au Gouvernement n° 1486

Texte de la question

RÉOUVERTURE DU SITE COCO

Mme la présidente . La parole est à M. Arnaud Bonnet.

M. Arnaud Bonnet . Cocoland.info, ouvert le 17 avril, est le nouvel avatar du site Coco, cité dans plus de 23 000 procédures pénales. Ce dernier a été au cœur du procès de Mazan et du système sordide de Dominique Pelicot ; il a également été le modèle de « l'académie du viol » découverte par CNN le mois dernier.

Grâce à la mobilisation inlassable des associations de lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants – associations que je remercie une nouvelle fois d'avoir donné l'alerte – le parquet de Paris a enfin annoncé, hier soir, ouvrir une enquête à son encontre. Si c'est une avancée, c'est surtout le signe d'un échec collectif : il n'aurait jamais dû être possible de rouvrir ce site ! S'y faisant passer pour Lou, préadolescente de 13 ans en classe de cinquième, l'association Face à l'inceste a pu constater qu'il ne suffisait que de quelques minutes pour que des hommes adultes contactent cette enfant, dans le but très explicite de commettre des infractions sexuelles. Lou, fort heureusement, n'existe pas ; mais tous les autres sont bien réels.

Vous voyez donc comment la non-régulation du numérique offre un terrain de jeu pour les pédocriminels et les auteurs de violences sexistes et sexuelles. Monsieur le ministre de l'intérieur, allez-vous prendre des mesures comme le blocage immédiat, ce que ni l'Arcom ni Pharos ne peuvent faire, pour empêcher l'apparition de ce type de sites honteux ainsi que pour identifier et poursuivre, enfin, les agresseurs sexuels qui y sévissent ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, SOC, LIOT et GDR. – Mme Anaïs Belouassa-Cherifi applaudit également.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . Les faits que vous évoquez sont en effet extrêmement graves. Coco.fr, quand il fonctionnait, était d'accès libre, garantissait l'anonymat et n'avait de surcroît aucune modération. Pas moins de 23 051 procédures judiciaires ont été ouvertes à son encontre, concernant 480 victimes et 70 parquets dans tout le territoire – c'est dire l'ampleur du phénomène. Voici quelques-unes des infractions que l'on retrouve dans ces procédures : pédocriminalité, proxénétisme, trafic de stupéfiants. Ce site a aussi servi à tendre de nombreux guets-apens homophobes et, bien sûr, à M. Pelicot pour recruter les violeurs de son épouse.

Mme Marie Mesmeur . Et de sa fille !

M. Laurent Nuñez, ministre . Il a été fermé en juin 2024 grâce à l'action judiciaire menée par la gendarmerie nationale et par la section juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée du parquet de Paris. Les serveurs ont été saisis, ainsi que les avoirs criminels. Le fondateur du site a été interpellé et poursuivi pour des infractions extrêmement graves, notamment pour complicité de trafic de stupéfiants, association de malfaiteurs,

détention d'images pédopornographiques et corruption de mineur.

Il est vrai qu'un nouveau site, Cocoland, a ouvert et semble fonctionner de manière à peu près semblable. Il a donné immédiatement lieu à des signalements. L'Office anti-cybercriminalité, qui veille sur les réseaux, a bien évidemment détecté sa création, tout comme d'autres personnes, notamment les internautes qui l'ont signalé sur Pharos. La haute-commissaire à l'enfance, Sarah El Haïry, l'a également signalé. Une enquête a donc été ouverte hier par le parquet. Sans vouloir préjuger de l'investigation à venir, je ne doute pas qu'une suite sera donnée.

Vous avez cependant raison : la vraie question est celle de notre capacité à fermer immédiatement ces sites, en dehors de toute procédure judiciaire. Nous y travaillons et l'Ofac y veille avec beaucoup de sérieux.

(Mme Brigitte Liso applaudit.)

Mme la présidente . La parole est à M. Arnaud Bonnet.

M. Arnaud Bonnet . Si c'est de Coco que nous parlons, je peux citer d'autres sites comme Bounty ou Motherless – il en existe certainement bien d'autres encore. Il nous faut un vrai plan pour agir immédiatement contre cette impunité. *(Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS, SOC et GDR. – Mme Anaïs Belouassa-Cherifi applaudit également.)*

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Bonnet](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1486

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 avril 2026